

Nombre de conseillers	.43
En exercice	43
Présents à la séance	33
Pouvoirs	08
Excusés	02

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2021

N° 2021-10-05 : BUDGET ANNEXE JEAN LEBAS - DECISION MODIFICATIVE $N^{\circ}1$ - EXERCICE 2021

Le jeudi 21 octobre 2021 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, lieu de réunion exceptionnel afin de permettre le respect de la distanciation sociale nécessaire du fait de la crise sanitaire liée à la COVID 19, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 08 octobre 2021.

Présents:

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	DELERUELLE Quentin
BOUDJEMAI Kaissa	ATTARD Gérard	DJABALI Sara
MANTEL Serge	LAFARGUE Jean-Claude	BEREZIN Serge
MONIER Annick	LEROUX Pierre-Olivier	CRALIS Christophe
MILOTI Donni	DI IORIO Rina	COLLET Marie-Madeleine
BORDES Roselyne	MARKARIAN Olivier	MAUROBET Catherine
CARRATALA Henri	FOURNIER Marine	AOUATI Kheireddine
MICONNET Olivier	KOUCEM Yacine	BITATSI-TRACHET Françoise
HERRMANN Marie-Catherine	CHASSAIN Clément	TRILLAUD Laurent
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BARATTA Jean-Pierre	PERRAULT Gérard
ARNAUD Philippe	ADLANI Myriam	ROSSINI Christel

Pouvoirs:

LE COZ Lucie à MANTEL Serge AIDOUDI Salem à KOUCEM Yacine MAKHLOUF Dounia à MARTIN Pierre-Yves **GUIMARAES Odette** à MOULINAT-KERGOAT Hélène **BERNARD** Anne à CHASSAIN Clément LE BLEGUET Marie-Thérèse à BOUDJEMAI Kaissa JOLY Nathalie à BITATSI-TRACHET Françoise **HODE** Laurence à ROSSINI Christel

Excusés : BACH Raphaël HAMZA Ali

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une Secrétaire de séance. Mme Corinne CARCREFF a été désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil municipal;

Sur proposition de M MANTEL rapporteur;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 relative aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux ;

Vu la délibération n° 2021-02-07 en date du 04 février 2021 adoptant le budget du foyer résidence Jean Lebas pour l'exercice 2021 ;

Vu la délibération n° 2021-04-12 en date du 15 avril 2021 affectant les résultats du foyer résidence Jean Lebas pour l'exercice 2020 ;

Vu la délibération n° 2021-04-13 en date du 15 avril 2021 adoptant le budget supplémentaire pour l'exercice 2021 ;

Vu la réunion de la 1ère commission permanente en date du 13 octobre 2021 :

Considérant la nécessité de procéder à l'inscription de crédits par décision modificative budgétaire pour l'exercice 2021 afin de préparer l'apurement de l'actif demandé par le trésorier, et de procéder aux remboursements de caution ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité,

Article 1 : Décide d'autoriser les mouvements budgétaires suivants pour le budget annexe du foyer résidence Jean Lebas selon le tableau ci-dessous :

Section d'investissement						
Dépenses			Recettes			
CHAPITRE	NATURE	MONTANTS	CHAPITRE	NATURE	MONTANTS	
23	2318	937.538,68	23	2313	937.538,68	
16	165	2.000,00	16	165	2.000,00	
	TOTAL	939.538,68		TOTAL	939.538,68	

Article 2 : Précise qu'à ce stade, le budget global s'élève à 1.912.597,15 €, à savoir 896.382,85 € en section de fonctionnement et 1.016.214,30 € en section d'investissement.

Annexe: DM 1 - Budget Annexe résidence Jean Lebas - exercice 2021.

Ainsi fait et délibéré en séance le 21 octobre 2021.

Vein 59 Onis

Pierre-Yvés MARTIN Maire de Livry-Gargan Conseiller Départemental

2 8 OCT. 2021

Accusé de réception en préfecture 093-219300464-20211021-2021-10-05-DE Date de télétransmission : 28/10/2021 Date de réception préfecture : 28/10/2021